

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mars 2026	Nombre de conseillers :
	en exercice : 15
	présents : 14
Date d'affichage de la liste des délibérations : 16 mars 2026	votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**  
POZZO Maryvonne.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 – Marchés Publics

#### **Proposition d'honoraires pour le relevé du bâtiment de la salle polyvalente du bourg dans le cadre du réaménagement du bourg**

DEL2026-03-06

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers de la proposition d'honoraires reçue de l'architecte de l'Atelier Prospectif (Cherbourg-en-Cotentin) pour la réalisation du relevé du bâtiment de la salle polyvalente du bourg dans le cadre du projet de réaménagement du bourg.

Il précise que ce relevé est nécessaire pour permettre le dépôt ultérieur de l'Appel d'Offres relatif au projet de réaménagement du bourg pour ce qui est de la nouvelle mairie.

Le Conseil Municipal,

VU, la proposition d'honoraires de l'architecte de l'Atelier Prospectif,

Après avoir entendu la présentation de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- Article 1<sup>er</sup> :** de retenir la proposition d'honoraires de l'architecte de l'Atelier Prospectif (Cherbourg-en-Cotentin) pour la réalisation d'un relevé du bâtiment de la salle polyvalente du bourg d'un montant de 2 359,80 € HT (2 831,76 € TTC) et d'autoriser M. Le Maire à la signer ;
- Article 2 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal commune, en dépenses d'investissement, à l'opération n° 235, article 231.

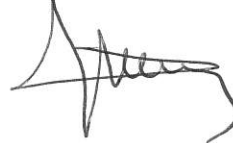
Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 12 mars 2026,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.